Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_03-DE

Ville de Thiers

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

- N°3 –

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **1**

OBJET :
Transfert de propriété de deux œuvres d'art déposées par l'état avant 1910 à la ville de Thiers

SEANCE DU MARDI 25 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 25 avril 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 19 avril s'est réuni salle TOURNILHAC de la Mairie, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :
Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN , Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Serap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX et Annie CHEVALDONNE Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :
Claude GOUILLON-CHENOT à Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT à Pierre CONTIE,
Lisa ASAR à Hélène BOUDON,
Monique MORENO à Martine MUNOZ,
Christophe MANKA à Michel COMBRONDE,
Régine BEAL à Eric BOUCOURT,
Yoann BENTEJAC à Serap ALP,
Philippe BARRAU à Annie CHEVALDONNE.

Etaient absents ou excusés :
Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :
Hélène BOUDON

Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le
ID : 063-216304303-20230425-230425_03-DE

Ville de Thiers

C.M.25.04.2023
- N°3 -

TRANSFERT DE PROPRIETE DE DEUX OEUVRES D'ART DEPOSEES PAR L'ETAT AVANT 1910 A LA VILLE DE THIERS

- **Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code du patrimoine et notamment l'article L.451-9 ;

- **Considérant** qu'en application de l'article L.451-9 du Code du patrimoine, les biens des collections de l'État mises en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans un musée de France relevant d'une collectivité territoriale font l'objet, après récolement, d'un transfert de propriété à cette collectivité si cette dernière s'engage à en maintenir l'affectation à un musée de France ;
- **Considérant** que dans cette perspective, l'État a sollicité la Ville de Thiers pour le transfert de propriété de deux œuvres lui appartenant :
  - « Question difficile », vers 1898, une œuvre de Marie CHAMPAGNE d'après une toile de Gotthardt KUEHL. En dépôt à Thiers depuis 1902.
  - « Idylle », vers 1867, une sculpture en plâtre de Louis-Charles JANSON. En dépôt à Thiers depuis 1878.
- **Considérant** qu'afin d'instruire cette démarche, la Ville de Thiers doit émettre un avis d'acceptation totale ou partielle du transfert.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPALA L'UNANIMITE,

- **Approuve** le transfert de propriété de l'État à la Ville de Thiers des deux œuvres listées ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Hélène BOUDON

Le Maire,

MAIRIE DE THIERS (PUY-DE-DÔME)

Stéphane RODIER